

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

**Étaient présents** : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : AURIOUX Catherine, BOISGARD Stéphanie, GANGLOFF Mathilde, GOUY Béatrice, MARECHAUX Sylvie, RENE Sophie, SUSSET Catherine, CHARTIER Stéphanie, FONTAINE Isabelle MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, RIVEREAU Dimitri

**Excusés ayant donné procuration** : M. METAIS Jacky à Mme AURIOUX Catherine  
Mme GUYONNET Géraldine à M. PEROCHON Gérard

**Excusés** : M. ROUSSELOT David, Mme DOUADY Ghislaine

**Absent** : M. CHARLET Christophe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

- 1) Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine
- 2) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion

M. Dominique MARTIN est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 27 octobre 2022.

**Délibérations** :

**1) Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine avec la SOREGIES, permettant de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Senillé Saint Sauveur et d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose des illuminations de Noël pour l'année 2022.

La convention est conclue pour une durée d'un an. La contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 1 240€ HT calculée selon les règles fiscales en vigueur.

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la convention telle qu'elle est présentée pour une durée d'un an et autorise le Maire à la signer.

Pose des illuminations de Noël le 2 décembre et dépose début janvier.

**2) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention  
du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en matière de santé au travail, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a décidé de créer, à compter du 1er janvier 2020, un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion, qui en feront la demande.

Le médecin de prévention étant tenu d'assurer les visites médicales des agents et de conduire des actions dans le milieu du travail, il sera attribué à chaque adhérent des visites d'une durée de trente minutes dont le nombre sera déterminé au regard de son effectif.

Pour le financement de ce service, la tarification votée par le Centre de Gestion est de 85 € par agent.

Monsieur le Maire informe le conseil que cette convention d'adhésion arrive à échéance au 31/12/2022.

Il présente au Conseil les modalités de fonctionnement du service de médecine de prévention mis à disposition par le Centre de Gestion 86.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne
- autorise le Maire à signer la convention présentée pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023.

### **Rapport des commissions et délégués :**

#### **-Cadre de vie – Aménagement paysager :**

Remise des prix pour les maisons fleuries le 25/11/2022 à 18h à la mairie.

Travaux de déplacement et renouvellement du réseau d'eau potable rue des Vignes en cours. A suivre travaux de branchements.

Travaux d'enfouissement de la ligne haute tension rue du Dolmen en cours. Interdiction de circuler sauf riverains, transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères.

Changement des éclairages en LED au centre technique. Programmation en cours pour les autres bâtiments.

Le 17 décembre préparation des colis de Noël à la Mairie à 9h et distribution à partir de 13h30.

#### **-Enfance jeunesse – CMJ :**

Le CMJ souhaite organiser une autre boum le 4 février 2023 à la salle de l'Etoile.

Le carnaval est prévu le 6 avril 2023. Dans le cadre du concours des meilleures décorations de Noël, le CMJ a décidé de retenir six maisons. Passage du CMJ sur la commune le 16 décembre à partir de 18h00.

Le rapport du COPIL sur l'évaluation des écoles sera rendu autour du 10 mars 2023.

Conseil d'école du 10 novembre :

-Elections des parents d'élèves

-Les règlements intérieurs des deux écoles ont été modifiés à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

-M. MARTIN indique à l'ensemble du Conseil municipal que le compte-rendu du conseil d'école, sur 15 pages, est disponible sur le site internet communal.

Q° : il existe toujours 2 entrées école maternelle dans le cadre du COVID, est-il possible de rassembler à l'entrée principale Place de la Mairie ?

R : A étudier.

#### **-CAGC :**

La réunion du bilan été Châtelleraudais 2022 s'est tenue le 15 novembre. Plusieurs dates proposées suivants les animations : bistrotts guinguettes, balades, églises accueillantes, rando croquis, animations manu. Bonne participation sur l'ensemble des animations.

Difficultés pour réserver sur le site internet de l'office du tourisme.

Monsieur le Maire fait part au conseil du séminaire organisé par la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraudais auquel il a participé pour la préparation budgétaire CAGC compte tenu du contexte énergétique.

### **Informations et questions diverses :**

-Manifestation Artistes en Senillé : bonne participation des artistes. Prochain salon dans 2 ans.

-SRD - Point sur le parc de la commune en éclairage public :

278 lanternes dont 50 leds. La consommation de l'éclairage public en 2020 représente 48 %. Projet en cours d'étude pour le changement de l'éclairage public en led. Recherche de subventions sur les économies d'énergies, devis en cours sur ces travaux avec des subventions de la Soregies.

-Renouvellement des alarmes par la société ODPP à la Mairie et à la salle du Berry. Travaux prévus le 5 décembre.

-Commerce :

Refus du nouveau porteur de projet (restaurant – bar-gîte). Problèmes soulevés : aménagement de la cuisine et ses annexes bar, mobilier, deco... . Travail en commission finances pour évaluer les dépenses au BP 2023.

Fin de séance 20h00

Le Secrétaire de séance,  
M. Dominique MARTIN



Le Maire,  
M. Gérard PEROCHON

